



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.10.2007
Date de la convocation des conseillers :
11.10.2007
point de l'ordre du jour no:
15

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling,, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Maroldt, Snel, Hoffmann, Roller, Huss, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Office social: Budget rectifié pour l'exercice 2007 et projet de budget pour l'exercice 2008

Vu la délibération du 3 octobre 2007 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrêtant le budget rectifié pour l'exercice 2007 et projet de budget pour l'exercice 2008 présentés par le Président de l'Office Social;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre 1846;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

1) le budget rectifié pour l'exercice 2007, à savoir :

en recettes à la somme de	2.601.852,58 €
en dépenses à la somme de	4.350.673,68 €

2) le projet de budget pour l'exercice 2008, à savoir :

en recettes à la somme de	3.689.616,00 €
en dépenses à la somme de	4.426.673,68 €

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre